



**RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**22/01/2026**



## **# 15, RUEMARGUERITE1, PÉGUY-VILLE**

**Le Réseau Haïtien des Journalistes Anti-Corruption (RHAJAC)** appelle solennellement le commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, Me Patterson Dorval, à ordonner immédiatement des interdictions de départ à l'encontre de conseillers-présidents impliqués dans des scandales financiers graves et des alliances documentées avec des groupes armés.

Au regard des indices sérieux de corruption, de blanchiment de capitaux, d'association de malfaiteurs et de soutien à des organisations criminelles, le RHAJAC rappelle que le Code d'instruction criminelle autorise des mesures conservatoires, notamment l'interdiction de départ, lorsqu'il existe un risque avéré de fuite et une menace d'entrave à l'action publique. Le principe constitutionnel de l'égalité de tous devant la loi impose une application stricte de ces mesures, sans privilège ni exception.

À moins de vingt jours de l'expiration de l'Accord du 3 avril, prévue le 7 février 2026, le RHAJAC constate que certains acteurs du Conseil présidentiel de transition (CPT) cherchent, par tous les moyens, à échapper aux poursuites judiciaires, soit par l'imposition d'un complice à la Primature, soit par une fuite planifiée à l'étranger. Nul n'est au-dessus de la loi. Toute autorisation tacite ou toute inertie institutionnelle facilitant un départ du territoire constituerait une faute grave, engageant la responsabilité personnelle des autorités compétentes.

En conséquence, le RHAJAC exige :

- 1- L'ouverture immédiate d'enquêtes judiciaires et la saisine d'un juge d'instruction compétent ;
- 2- L'interdiction de départ sans délai des personnes concernées et la conservation des preuves (documents, passeports, mouvements financiers) ;
- 3- Un remaniement ministériel immédiat pour écarter les ministres et directeurs généraux compromis, restaurer la confiance publique, rétablir la sécurité et ouvrir la voie à des élections crédibles, mettant fin à la spirale des transitions stériles.

Le RHAJAC met en demeure les autorités judiciaires d'agir dans les plus brefs délais. À défaut, toute fuite ou obstruction sera documentée et dénoncée publiquement, sur les plans national et international.

Enfin, le RHAJAC appelle la population, la presse indépendante et les institutions républicaines à demeurer vigilantes face à toute tentative de manipulation, d'intimidation ou d'évasion judiciaire.

**Djovany Michel**

**Secrétaire général**

**Pour authentification : rhajac.org**

**Contact presse : +509 3456 4848**

